

Province de Québec,
MRC de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 2 juin 2026, à 20 h, à l'hôtel de ville situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents, M. le Maire Richard Potvin, les conseillères Isabelle Parenteau et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Marco Paquet, Pier-Yves Chapdelaine, Patrick Chamberland et Joël Brouillard tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire. Le directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

2026-06-092 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Isabelle Parenteau et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2026-06-093 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Parenteau, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Suivi des différents comités par les membres du conseil

La conseillère Isabelle Parenteau mentionne que les bénévoles du comité d'embellissement ont procédé à l'achat des fleurs et que ces dernières ont été plantées dans les différents aménagements paysagers de la municipalité. Un aménagement paysager sera aussi ajouté dans le Parc Jonathan-Würtele.

La conseillère Linda Cournoyer indique que c'est sa dernière année à titre de responsable du service de garde. Dès la prochaine année scolaire, le service de garde sera offert directement à l'école Monseigneur-Brunault.

Le conseiller Patrick Chamberland invite les citoyens au tournoi de cornhole qui se tiendra le samedi 13 juin prochain au Centre récréatif. Il ajoute que les activités en lien avec la Fête nationale se dérouleront le mardi 23 juin prochain dans le stationnement du Centre récréatif et termine en invitant les citoyens à assister aux festivités prévues.

Le conseiller Joël Brouillard mentionne que les pompiers sont intervenus à deux reprises à Saint-Gérard-Majella pour des câbles électriques tombés à la suite de vents très intenses ainsi que pour un accident de voiture.

Le maire évoque qu'il a participé à une rencontre de la table de développement social de Pierre-De Saurel. Lors de cette rencontre, les participants ont rencontré un

travailleur de rue qui a expliqué les problèmes et les enjeux liés à l'itinérance. Il poursuit en indiquant que la MRC de Pierre-De Saurel a procédé à l'embauche d'une agente en vitalisation municipale, qui entreprendra des démarches pour dynamiser Saint-Gérard-Majella et Saint-Joseph-de-Sorel. Il enchaîne en expliquant l'implantation du programme Accès Loisirs, qui permettra de redistribuer des billets d'événements non vendus à des personnes n'ayant pas les moyens de s'en procurer. Il ajoute que deux événements culturels musicaux sont prévus dans le cadre du projet AgriCulture, notamment, le 11 juillet à l'entreprise L'Effet Bœuf ainsi que le 19 septembre à la Ferme du Barbu. De plus, il souligne qu'un dîner-causerie pour les femmes immigrantes s'est tenu à La Victorienne (ancienne église réaménagée en salle apte à accueillir une multitude d'activités), située à Sainte-Victoire-de-Sorel et précise que plus de 63 femmes immigrantes ont participé à cette activité. En ce qui concerne le plan climat, le maire mentionne que Saint-David a affiché le meilleur taux de participation au sondage et souligne que des actions seront mises en œuvre à l'échelle de la MRC de Pierre-De Saurel pour concrétiser ce plan. Il termine en rappelant que chaque petite action visant à contrer les changements climatiques est importante.

Dépôt du rapport financier au 30 avril 2026 qui affiche un solde à la caisse de 95 044,04 \$, des dépôts à terme au montant de 400 852,55 \$. Un ajustement, des chèques, un dépôt et des prélèvements en circulation pour un total de 3 060,20 \$, pour un solde aux livres de 482 836,39 \$. Le total des revenus d'avril se chiffre à 23 384,77 \$ et celui des dépenses à 249 289,92 \$.

Dépôt du registre de correspondance du mois de mai 2026 qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus du 1^{er} mai au 28 mai 2026.

2026-06-094 Païement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;
Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 205 987,22 \$ et des comptes payés pour un montant de 97 917,92 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

RÈGLEMENT
NUMÉRO RM-2026
(2026-06-095)

Adoption du règlement numéro RM-2026 concernant la sécurité publique

Attendu que l'article 59 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), ci-après « LCM », accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements relatifs aux nuisances;

Attendu que le premier alinéa de l'article 62 de la LCM accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière de sécurité;

Attendu que le premier paragraphe de l'article 67 de la LCM accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour régir l'usage d'une voie publique;

Attendu que l'article 79 de la LCM accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour régir le stationnement;

Attendu que l'article 85 de la LCM accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de leur population;

Attendu que la municipalité, par sa résolution 2017-07-154 a adopté le règlement numéro RM-2017 concernant la sécurité publique, harmonisant ainsi la réglementation concernant la sécurité publique sur le territoire de la MRC;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à une révision générale de ce règlement;

Attendu que, se faisant, il y a lieu de remplacer le règlement numéro RM-2017 sur la sécurité publique ainsi que ses amendements;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 5 mai 2026 et qu'un projet de ce règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chasmblerland, et résolu que le présent règlement soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Maire

Directeur général et greffier-trésorier

2026-06-096 Campagne de parrainage 2026 du Biophare

Considérant que le Biophare réalise présentement un projet connu sous le nom « Archéo-découvertes » auquel des élèves du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy collaborent;

Considérant que ce projet permettra aux élèves d'exposer leurs travaux sur la place publique au parc Regard-sur-le-Fluve du début du mois de juillet jusqu'à la fin du mois d'octobre 2026;

Considérant que cette activité implique 14 élèves provenant de la Municipalité de Saint-David;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Joël Brouillard et résolu que ce Conseil accepte de participer financièrement à la campagne de parrainage de ce projet en versant un montant de 210 \$ au Biophare et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-999.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2026-06-097 Offre de service pour l'élaboration du plan de gestion des actifs (PGA-eau)

Considérant que le plan de gestion des actifs en eau permet d'améliorer la connaissance de l'état des actifs en eau présent sur le territoire de la municipalité;

Considérant que le plan de gestion des actifs en eau permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

Considérant que l'élaboration du plan de gestion des actifs municipaux en eau permettra de bénéficier de la majoration de l'aide financière issue du PRIMEAU 2023;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités offre un service d'accompagnement pour la réalisation de plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) à un taux subventionné par le MAMH;

Considérant que la FQM a dressé une liste de services professionnels inclus dans l'accompagnement pour l'élaboration du PGA-Eau :

Étape 1 : Démarche d'engagement au PGA-Eau

- Élaboration du document de démarche de gestion des actifs municipaux en eau;
- Réunions de démarrage et de suivi;
- Prise de connaissance des intrants du projet et définition des besoins;

Étape 2 : Élaboration du PGA-Eau

- Préparation du plan de gestion des actifs en eau, incluant notamment :
 - Analyser les données d'inventaire et d'état des actifs;
 - Analyser les données financières associées aux infrastructures en eau;
 - Caractériser les niveaux de service;
 - Identifier les risques possibles et déterminer les facteurs pouvant influencer la demande;
 - Compléter le chiffrier Excel pour l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau;
 - Rédiger le plan de gestion des actifs en eau;
 - Préparer et participer aux réunions de suivi avec la municipalité;

Considérant qu'une offre de service de la FQM a été reçue pour l'élaboration du PGA-Eau estimé avec un budget de 6 500 \$ à tarifs subventionnés;

Considérant que ce service d'accompagnement, adaptable selon les besoins, vise à fournir une expertise technique et administrative dans l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau;

En conséquence, il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce conseil accepte l'offre de service de la FQM pour l'accompagnement à l'élaboration et la mise en place de l'étape 1 et 2 du Plan de gestion des actifs en eau et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-415-00-411.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2026-06-098 Résolution relative au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 201 937 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Isabelle Parenteau et résolu que ce Conseil informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2026-06-099 Offre de service pour la téléphonie IP

Considérant que la municipalité a reçu une offre de service de l'entreprise RCL pour l'achat et l'installation d'un nouveau système de téléphonie IP destiné à l'hôtel de ville et à la caserne de pompiers;

Considérant que le remplacement du système téléphonique actuel par une solution de téléphonie IP représente un investissement initial estimé à 6 000 \$ plus les taxes;

Considérant que les frais récurrents annuels liés au service de téléphonie passeront de 7 285 \$ à 1 380 \$, permettant ainsi à la municipalité de réaliser une économie annuelle récurrente de 5 905 \$ à compter de la deuxième année d'utilisation;

Considérant que ce projet permettra également à la municipalité et à la caserne de pompiers de bénéficier d'une technologie plus moderne, flexible et mieux adaptée aux besoins actuels des communications tout en permettant de répondre aux besoins d'un centre de coordination requis lors de situations d'urgences;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Parenteau, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil accepte l'offre de service de l'entreprise RCL pour l'achat et l'installation d'un nouveau système de téléphonie IP à l'hôtel de ville et à la caserne de pompiers, pour un montant estimé à 6 000 \$, plus les taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-310-30-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2026-06-100 Programme ALUS Montérégie pour l'année 2026

Considérant la demande reçue du Comité ALUS Montérégie, demandant une contribution de la Municipalité;

Considérant que le programme ALUS Montérégie vise à aider monétairement les agriculteurs à réaliser des aménagements en faveur de la biodiversité sur leur ferme, à l'adoption de pratiques durables et à la valorisation de l'agroenvironnement;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise la Municipalité de Saint-David à participer au programme ALUS Montérégie en versant une assistance financière de 1 000 \$ à l'Union des producteurs agricoles du Québec – Comité ALUS Montérégie pour l'année 2026 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-999.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2026-06-101 Autorisation pour signature du contrat de location du restaurant du Centre récréatif

Considérant que la municipalité est propriétaire du Centre récréatif situé au 25, rue Thérroux à Saint-David;

Considérant que ce bâtiment est notamment utilisé par la municipalité et les usagers des équipements de loisir comme lieu d'accueil;

Considérant qu'une partie de ce bâtiment est dédiée à l'exploitation d'un restaurant afin de bonifier les services offerts aux usagers du Centre récréatif ainsi qu'à la population;

Considérant qu'en vertu de l'article 7.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité peut confier à une personne l'exploitation de ses parcs ou de ses équipements ou lieux destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives ou communautaires;

Considérant que la municipalité juge opportun de convenir d'un contrat de gestion avec une personne possédant les qualités requises pour l'exploitation du restaurant situé dans le Centre récréatif;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil autorise la conclusion d'un contrat de gestion pour l'administration du restaurant situé au Centre récréatif avec Mme Rosalie Lambert et autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat ainsi que tout document s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2026-06-102 Achat d'arbres et d'arbustes pour le Centre récréatif

Considérant que la clôture actuellement en place au Centre récréatif est dans un état de détérioration avancé et nécessite d'être remplacée;

Considérant que le conseil municipal souhaite procéder à l'aménagement d'une clôture végétalisée afin d'améliorer l'aspect visuel du site tout en créant une séparation naturelle et durable;

Considérant que la Municipalité a reçu une offre de service de la Pépinière Dominique Savio au montant de 4 462 \$, plus les taxes applicables, pour la fourniture des arbres nécessaires à la réalisation du projet;

Considérant que la Municipalité a également reçu une offre de service de la Pépinière Luc B. Auclair au montant de 750 \$, plus les taxes applicables, pour la fourniture des arbustes requis;

Considérant que cet aménagement contribuera à l'embellissement du Centre récréatif tout en assurant une délimitation végétale mieux adaptée aux besoins du site;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Joël Brouillard et résolu que ce Conseil entérine l'achat et la plantation des arbres et arbustes requis à l'aménagement de la clôture végétalisée sur le terrain du Centre récréatif auprès de la Pépinière Dominique Savio ainsi que de la Pépinière Luc B. Auclair et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-701-30-522.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2026-06-103 Autorisation pour inspection du bâtiment situé sur le lot numéro 5 250 800

Considérant que le conseil municipal désire obtenir une mise à jour concernant l'état de la résidence sise sur le lot 5 250 800 pour en valider l'état général afin de poursuivre le dossier;

Considérant qu'une inspection est également requise afin d'évaluer la qualité de l'air intérieur et de compléter le dossier relatif à cette propriété;

Considérant que la municipalité a reçu une proposition de l'entreprise Inspectech au montant de 3 900 \$, plus les taxes applicables, incluant le test de qualité de l'air;

En conséquence, il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil accepte la proposition de l'entreprise Inspectech au montant de 3 900 \$, plus les taxes applicables, incluant l'inspection du bâtiment ainsi que le test de qualité de l'air, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-419.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2026-06-104 Offre de services professionnels – Plans et devis pour le remplacement d'un ponceau du 5^e Rang

Considérant que le ponceau sur le 5^e Rang situé à 450 mètres du 13^e Rang est en mauvais état et doit être remplacé.

Considérant que des plans et devis doivent être réalisés afin de compléter la demande;

Considérant l'offre de service soumise par LB-INFRA-Conseils inc.;

Il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Isabelle Parenteau et résolu que ce conseil retienne l'offre numéro 2026-001 présentée par LB-INFRA-Conseil inc., au montant de 9 600 \$ plus taxes, pour la préparation des documents d'appel d'offres et la gestion de l'appel d'offres relatif au ponceau du 5^e Rang et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-411.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2026-06-105 Réparation du bord d'un fossé situé près du 324, rang du Bord-de-l'Eau

Considérant que le fossé situé près du 324, rang du Bord-de-l'Eau présente des signes d'affaissement qui endommage la chaussée;

Considérant que des travaux correctifs sont requis afin d'assurer la sécurité des usagers de la route, de stabiliser le fossé et de préserver l'intégrité de l'infrastructure municipale;

Considérant que la municipalité a reçu une offre de service du Groupe Horizon au montant de 9 400 \$, plus les taxes applicables, pour la réparation du fossé;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Parenteau, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil accepte l'offre de services du Groupe Horizon pour la réalisation des travaux correctifs du fossé sur le rang du Bord-de-l'Eau, près du numéro civique 324, au coût de 9 400 \$, plus les taxes applicables, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2026-06-106 Achat d'une unité de climatisation pour la caserne

Considérant que la municipalité souhaite améliorer le confort et les conditions d'utilisation de la caserne de pompiers pour les usagers du bâtiment;

Considérant que l'installation d'une unité de climatisation permettra de maintenir une température adéquate dans les locaux, particulièrement durant la période estivale;

Considérant que la municipalité a reçu une offre de service de l'entreprise Climatisation Turcotte pour l'achat et l'installation d'une unité de climatisation au montant de 5 390 \$, plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise l'achat et l'installation d'une unité de climatisation à la caserne de pompiers auprès de l'entreprise Climatisation Turcotte au montant de 5 390 \$, plus les taxes applicables, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-310-10-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2026-06-107 Levée de la séance

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland, que la présente séance soit levée, à 20 h 55.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directeur général et greffier-trésorier